

Le Menu « Sous-traitants » de MADIS

Sommaire

Bonjour et bienvenue dans cette vidéo consacrée au logiciel Madis. Aujourd'hui nous allons vous apprendre à remplir la partie « Sous-traitants » dans Madis.

1) Le menu « Sous-traitants »

Le menu « **Sous-traitants** » permet de consulter la liste des sous-traitants et d'en ajouter. Le registre des sous-traitants recense l'ensemble des sous-traitants de la structure et permet d'effectuer le suivi de leur conformité au RGPD (clauses contractuelles vérifiées, conforme au RGPD...).

Un sous-traitant est un prestataire de services qui traite des données à caractère personnel pour le compte, sur l'instruction et sous l'autorité de la structure en tant que responsable de traitement.

2) Comment ajouter un nouveau sous-traitant ?

« **+ Nouveau sous-traitant** » permet d'ajouter un nouveau sous-traitant.

Informations générales

Dans les informations générales, il est possible de renseigner les éléments suivants :

- **Nom** : Intitulé du sous-traitant ;
- **Agent référent** : Personne en charge de gérer les relations avec ce sous-traitant ;
- **Clauses contractuelles vérifiées** : Les clauses contractuelles de ce contrat ont été vérifiées et sont conformes au RGPD ;
- **Adopte les éléments de sécurité nécessaires** : Suite à une demande ou à une vérification, le sous-traitant a adopté les mesures de sécurité jugées suffisantes ;
- **Tient à jour un registre des traitements** : Le registre de traitement du sous-traitant a été communiqué et est tenu à jour ;
- **Envoi des données hors UE** : Les données sont envoyées en dehors de l'Union Européenne.
- **Dans la case autres informations**, vous indiquerez toutes informations concernant le sous-traitant.

Coordonnées

Dans les coordonnées, il est possible de renseigner les éléments concernant le sous-traitant :

- **Prénom ;**
- **Nom ;**
- **Adresse ;**
- **Complément d'adresse ;**
- **Code postal ;**
- **Ville ;**
- **Pays ;**
- **Email ;**
- **Téléphone.**

3) Délégué à la protection des données

Dans le cas où le sous-traitant a désigné un délégué à la protection des données, il faut cocher la case « **Le sous-traitant a désigné un DPD** » et compléter ses coordonnées.

4) Éléments associés

Il est possible d'associer un sous-traitant à un ou plusieurs éléments du registre des traitements, d'autres sous-traitants, des logiciels et supports, des demandes de droits, des violations, ainsi qu'à des preuves et des actions de protection.